

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :..... 12
Présents :..... 10
Votants :..... 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Jeudi 23 Mars à 19h30

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mars 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, S. MONNIER, F. VIEL, JM BODIER, D. ZIATEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL, A. HUET,

Absent : JM JARRET

Absent représenté : C. TRIHAN pouvoir à L. MULLER

Délib 23/03 n°5

Objet : Mise en place d'une tarification pour l'occupation de la salle du Clos de la Grée
Annule et remplace celle portant le numéro 20/01-n°4 reçue en préfecture le 4/2/2022

Suite à des demandes de particuliers pour occuper la salle du Clos de la Grée, Mr le Maire propose de mettre en place une tarification pour l'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs journaliers suivants applicables à compter du 1^{er} avril 2023 :

- Salle entière : journée 50 € / week-end 90 €
- Bureau : 5 €
- Perte de clé : 70 €
- Forfait nettoyage (si ménage non réalisé correctement par l'utilisateur) : 35 €

Fait et délibéré le 23 mars 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Lucie MULLER

